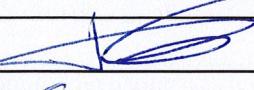




PV DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU samedi 15 février 2025
A 9h30 - SALLE DU CONSEIL

Date de convocation	07/02/2025
Liste des présents	M. RUAT Gilles, Mme CARLET Annie, M. ATTARD Yves, M. RICHARD André, Mme LIONNET Andrée, M. PAYS Robert, Mme BARBALT Catherine, M. ROYER Christian, M. COHADE Serge, , M. MARTIN Pascal
Liste des absents avec procurations	<i>néant</i>
Liste des absents	Mme VIGOUROUX Edwige, M. JOUVE Mathieu, M. VIALLET David
Président de séance	Gilles RUAT 
Secrétaire de séance	Carole PELET 
Approbation du PV du dernier conseil municipal du 14/12/2024 : le PV a été validé à l'unanimité	
Approbation du PV du conseil municipal extraordinaire du 01/02/2025 : le PV a été validé à l'unanimité	

Délibération n°2025/02 : Nomination d'un délégué au Syndicat de Gestion des Eaux du Velay (SGEV)

Le SGEV ayant repris la compétence eau potable au Syndicat du Bouchet, nécessité de désigner le représentant pour la commune :

Titulaire : Pascal MARTIN ; Suppléant : Gilles RUAT

adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025/03 : Actualisation du coût de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Station d'épuration de Laniac

Actualisation du coût de la maîtrise d'œuvre :

Montant initial basé sur un estimatif travaux de 900 000 € : taux de 5,25 % = 47 235 € HT

adoptée à l'unanimité

Montant final basé sur le montant final des travaux à 1 245 000 € : taux baissé à 4,75 % = 59 200,68 € HT

Augmentation de 11 965,68 € HT.

Délibération n°2025/04 : Choix d'un devis pour installer un columbarium au cimetière de Ste-Marie-des-Chazes

Le CM décide de retenir la proposition la plus basse :

Pompes Funèbres Colomb (Chaspuzac) : 2 840 € HT (7 cases)

adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025/05 : Bâtiments Péchaud – Validation des devis de travaux pour la partie « bar » des bâtiments

Dans l'attente de l'acquisition et afin de pouvoir louer ce bâtiment selon son usage prévu dans les meilleures conditions possibles, validation des devis suivants :

Réfection de la toiture de la partie bar-pizzeria :

Entreprise Gaillard : réalisation d'un chaînage 7 468,00 € HT

adoptée à l'unanimité

Entreprise Parrin : 47 118,50 € HT

Réfection de l'appartement : Entreprise Parrin : 5 513,50 € HT

Délibération n°2025/06 : Bâtiments Péchaud - Validation de l'étude de faisabilité pour la rénovation des appartements	
--	--

Dans l'attente d'acquérir devant notaire les bâtiments de Madame Péchaud, validation de l'étude de faisabilité de réhabilitation de la partie hôtel : ARCADIEM – Carine Bernard : 3 815 € HT	<i>adoptée à l'unanimité</i>
---	------------------------------

Délibération n°2025/07 : Vente d'un terrain communal à Metha Rocher	
--	--

Après passage du géomètre afin de diviser les parcelles H1230 (devenue H1259 et H1260), et H1233 (devenue H1261 et H1262), le CM valide la vente des parcelles H1260 et H1262 à la SARL Métha Rocher (5 €/m ² : zone UIA)	<i>adoptée à l'unanimité</i>
--	------------------------------

Délibération n°2025/08 : Convention de prestation de services avec Ingé 43	
---	--

Renouvellement de la convention d'assistance technique en matière d'assainissement et de protection de la ressource en eau potable avec le Pôle Eau Assainissement Rivières de l'Agence d'Ingénierie des Territoires de la Haute-Loire(Ingé 43). Coût 2025 : 801,60 €	<i>adoptée à l'unanimité</i>
---	------------------------------